

CERTIFICAT DE VACCINATION enfants nés à compter du 01/01/2018

SANTE ET SCOLARISATION D'UN ENFANT – le calendrier vaccinal

Je soussigné(e), Docteur certifie que l'enfant,
né(e) le remplit les conditions vaccinales obligatoires pour l'année scolaire 2021-2022.

Conformément à la loi 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale, du décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire, l'admission ou le maintien de votre enfant à l'école maternelle est subordonné à la réalisation de ces vaccins.

- COQUELUCHE,
- DIPHTERIE,
- HAEMOPHILUS INFLUENZAE,
- HEPATITE B
- MENINGOCOQUE C,
- OREILLONS,
- PNEUMOCOQUE,
- POLIOMYELITE,
- ROUGEOLE,
- RUBEOLE,
- TETANOS

Signature et Cachet du médecin